



PRÉFET DE LA NIÈVRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Aff. suivie par : Didier JOSSO
Sous-préfet à la relance
Tél. : 03 86 60 71 53 - 07 87 35 65 38
Mél : didier.josso@nievre.gouv.fr

Nevers, le 8 mars 2021

Compte-rendu de la réunion thématique – Volet agricole du Plan de relance du mercredi 3 février 2021, Salle Vauban – Préfecture de Nevers

Présents :

- Monsieur Edouard MOGNETTI (Directeur BIVC)
- Madame Katia MAUROY (Syndicat de viticulture pouilly fumé)
- Monsieur Jocelyn KERLEAUX (Directeur Chambre Départementale d'agriculture)
- Monsieur Hicham BOUJLILAT (Conseiller régional et référent de la Nièvre)
- Madame Julianne AUBERTOT (Animatrice territoriale GABNi)
- Monsieur Fabrice SENOTIER (Conseiller dirigeant Cerfrance Alliance Centre)
- Monsieur Jean-Marie BAILLARD (Directeur EPLEFPA Nevers Cosne Plagny)
- Monsieur Didier RAMET (Président Chambre d'agriculture)
- Monsieur Raphaël SOTTY (Directeur Association Agropôle du Marault)
- Monsieur Frédéric ALLAIRE (Co-président des JA Nièvre)
- Monsieur David AUGUSTIN (Président des Racines et des Plaines – Association agricole)
- Madame Annaëlle JARNIER (Cheffe du service développement et transition énergétique – Conseil Départemental)
- Monsieur Nicolas FALLET (Président Natur'Amognes)
- Monsieur Sylvain ROUSSET (Directeur adjoint de la DDT)
- Madame Michèle LEBLANC-ALBARET (Directrice EPL Morvan)
- Monsieur Fabien GIBOURET (Administrateur CUMA)
- Madame Sylvette BERNARD (Animatrice CUMA)
- Madame Vanessa DUTOUYA (Directrice Crédit Agricole)
- Monsieur Benoit MATHE (Membre du bureau Chambre Départementale d'agriculture)
- Monsieur Didier JOSSO (Sous-préfet à la relance)
- Monsieur Daniel BARNIER (Préfet de la Nièvre)

Distanciel :

- Monsieur GUYOT (PETR Val de Loire Nivernais)
- Monsieur CAMBEFORT (PETR Val de Loire Nivernais)
- Monsieur Cyrille FOREST (Président SAFER58)

- Monsieur Jean-Luc LEROY (Directeur Départemental SAFER58)
- Madame Maryse DAIN (Directrice Départemental de la Banque de France)
- Monsieur Patrick MARMION (Directeur Mission numérique - Pays Nivernais Morvan)
- Madame MABUT LE GOAZIOU (DDCSPP)
- Monsieur Arnaud BERTRAND (vice-président Cerfrance Alliance Centre)
- Madame Blandine CARUEL (Directrice FDSEA58)
- Madame Chantal PELLETIER (FDSEA58)
- Monsieur Vincent GIRAUD (FSDEA58)
- Monsieur Xavier GOMOT (Directeur Régional Banque Populaire)
- Monsieur Christophe MIGNOTTE (Marché de la viticulture et agriculture)
- Monsieur GUILLIEN (Administrateur de la caisse régionale du Crédit Agricole)
- Monsieur Vincent HOUIS (Animateur Association Française du sapin de Noël)
- Monsieur Frédéric NAUDET (Président de l'APSNN)
- Madame Bénédicte BRAQC (Responsable du service Chambre Départementale d'agriculture)
- Monsieur Didier GUYON (Membre du bureau Chambre Départementale d'agriculture)
- Monsieur Anthony SIMON (GABNi)
- Monsieur Dominique D'ETE (Président GABNi)
- Madame DENEUVILLE (coordination rurale)

Excusés :

- Monsieur Olivier CADIOT (GIEEN Magellan)
- Monsieur Emmanuel BERNARD (Président Syndicat Agricole)
- Madame Anne ALGRET (Directrice du Pays Nivernais Morvan)
- Monsieur Stéphane AUROUSSEAU (Président Crédit Agricole Nièvre)
- Madame Hélène VIAL (Directrice UD DIRECCTE Nièvre)
- Monsieur Philippe MATHE (BNP PARIBAS Nièvre)
- Monsieur Serge PERRETTE (Directeur Crédit Mutuel Nevers)
- Madame Marie-Guite DUFAY (Présidente du Conseil Régional Bourgogne Franche Comté)
- Madame Hélène CADIOU (Chargée de mission GABNi)
- Monsieur Eric CARTERON (Directeur Nièvre Cerfrance Alliance Centre)
- Monsieur Geoffroy DARMENCIER (Directeur du développement territorial Conseil Départemental)
- Monsieur LEPLAT (Directeur adjoint DDCSPP)

La séance était présidée par Monsieur le Préfet.

En introduction, M. le préfet précise que le plan de relance doit permettre de traverser la grave crise à laquelle nous sommes confrontés, pour la transformer en opportunité, afin que la France de 2030 soit plus compétitive et plus ouverte sur le monde et nos concitoyens.

En 2021 et 2022, 100 milliards d'euros, dont 40 milliards de l'Union Européennes, seront mobilisés pour la relance. Le plan de Relance repose sur trois piliers:

- l'écologie;
- la compétitivité;
- la cohésion sociale et territoriale.

Ces piliers permettront une relance verte, une modernisation, ainsi qu'une relance sociale et territoriale. Les enjeux environnementaux et climatiques sont majeurs pour notre agriculture. Pour y répondre, le volet agricole du plan de relance dispose de 1,2 milliard d'euros. Cependant, il faut se mobiliser rapidement, car les appels à projets se déroulent sur des temps courts. C'est pourquoi le sujet du Plan

de Relance est régulièrement abordé par le comité départemental de suivi qui se réunit tous les mois; la dernière réunion a eu lieu le 29 janvier.

Ce comité départemental a une composition très large et propose une radiographie complète du plan de relance, mais il ne permet pas d'approfondir un domaine, ou un secteur particulier du plan de relance.

Aussi, le Préfet a souhaité organiser des réunions thématiques avec tous les acteurs qui concourent à la mise en œuvre des projets, afin de poser de manière exhaustive l'ensemble des mesures, la contribution des acteurs à la mise en œuvre du plan de relance, ainsi que les difficultés rencontrées.

Cette première réunion est donc dédiée au plan de relance pour **l'agriculture de la Nièvre**. D'autres seront prochainement organisées sur les thèmes des mesures sociales, du BTP, de la forêt-bois ...

Il est à noter que les acteurs du monde agricole se sont fortement mobilisés. Les agriculteurs nivernais sont fortement mobilisés. La mesure sur les agroéquipements, second département de BFC après la Côte d'Or.

Certaines mesures sont néanmoins victimes de leur succès, comme la mesure de renouvellement des agroéquipements, dotée de 215M€ (135M€ initialement) qui est à ce jour clôturée, ou la mesure investissement matériel du plan protéine végétale qui est saturée mais pour laquelle une réouverture est attendue dans les prochains jours.

Ordre du jour de la réunion

Partie 1: Dispositifs du plan de relance pour l'agriculture nivernaise;

Partie 2: Les actions de la chambre d'agriculture pour accompagner le plan de relance

Partie 3: Point d'étape sur les projets agricoles déposés dans la Nièvre, et débat sur les difficultés rencontrées.

I – Les dispositifs du plan de relance pour l'agriculture nivernaise (présentation réalisée par la DDT à l'appui du diaporama joint)

Sylvain ROUSSET (DDT): indique que plan de relance agricole présente une forte dimension territoriale. En effet, huit appels à projets régionaux ou départementaux sont en cours, représentant un total de 23,9 millions d'euros pour la Bourgogne-Franche-Comté.

Présentation du diaporama DDT (Sylvain Rousset et Odile Berthelot)

Dans le cadre du volet agricole du Plan de Relance, le plan «protéines végétales» devrait être réouvert. Le dispositif «Plantons des haies», quant à lui, concerne les terres agricoles exclusivement. Ce dispositif clefs en main, dont la date d'ouverture n'est pas encore connue, est en accord avec le Pacte de développement territorial pour la Nièvre. Les dossiers seront instruits en DDT. L'objectif est de 275km de haies plantées.

En amont, l'investissement élevage devrait être intégré au plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCEA), avec un premier appel à projets en mars 2021. La DDT est en attente des modalités précises.

Pour les abattoirs, l'aide conséquente déployée sous forme d'appel à projet est une nouveauté.

La structuration des filières est dotée d'une enveloppe de 50 millions d'euros. La structuration protéines végétales, de 55M€.

M. le préfet appelle l'attention sur le fait que, si des secteurs ou des mesures du Plan de Relance ne fonctionnent pas, il y aura des transferts d'enveloppe vers les mesures qui répondent à un réel besoin.

La structuration des filières doit être portée par deux maillons de la chaîne. Cette mesure finance ingénierie comme l'investissement. L'assiette minimale est de 100K€.

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) peuvent aussi répondre à des besoins de projets.

Les fonds avenir bio, structuration des filières agrobiologiques sont dorénavant de 13M€ par an au lieu de 8M€.

Question: Le projet doit-il être innovant?

Sylvain ROUSSET (DDT): Non, il n'est pas nécessaire qu'il soit innovant. Il faut juste que le projet soit structurant et qu'il y ait une retombée sur l'amont agricole.

Les projets alimentaires territoriaux émergents présentent des besoins en matière de dépenses d'animation. Six dossiers ont été déposés en Bourgogne-Franche-Comté. Pour les PAT labellisés ou déjà identifiés, le lancement de l'appel à projets a débuté début février et le comité de sélection se réunira en mars et mai 2021.

Les dépenses d'investissement sont éligibles, avec un plafonnement à un million d'euros par PAT.

Communication: 10M€ dédiées à la communication pour les métiers de l'agriculture avec 8,5M€ au niveau national et 1,5M€ au niveau régional.

Didier RAMET (Président de la Chambre d'agriculture): Souhaite qu'il y aura encore de l'argent disponible en 2022 pour des projets qui n'ont pas encore vu la lumière. Pour organiser des filières, il faut du temps, comme le séchage du fourrage pour le Morvan.

Fabien GIBOURET (FDCUMA): Le principe du premier arrivé premier servi ne convient pas du tout. Il faut plus de temps pour réunir les adhérents pour déposer un dossier. Avec ce système, seulement 15 CUMA pour la Nièvre ont pu déposer un dossier agroéquipement.

M. le Préfet fera remonter la difficulté pour les CUMA.

II - Les actions de la chambre d'agriculture pour accompagner le plan de relance

Le président et le directeur de la chambre d'agriculture interviennent sur deux thématiques:

- Un point sur les actions sur lesquelles la Chambre est davantage engagée : bilan carbone, plan haie;
- Un témoignage, à partir des contacts de la Chambre avec les agriculteurs, sur leurs sollicitations et les éventuelles difficultés rencontrées.

Didier RAMET (Président de la Chambre d'agriculture): La chambre s'est mis en ordre de marche pour que les agriculteurs bénéficient du Plan de Relance. Sur le dispositif «protéine amont», le guichet a été ouvert et fermé très rapidement, ce qui est très problématique.

En ce qui concerne la communication par les réseaux sociaux, les personnes non connectées ont été pénalisées car elles n'ont pas reçu l'information rapidement. Pour le Plan de Relance de la Région PAIR, 50 demandes ont été identifiées sur la volonté de diversification. La mesure sur les haies aura très certainement du succès.

L'irrigation est en attente du mode d'instruction de la DDT.

Mme DENEUVILLE (Coordination rurale): Les enveloppes sont closes avant même d'avoir informé les agriculteurs, ceci constitue un délit d'initié. De plus le plan protéine devait être réouvert le 27 janvier et finalement il n'est pas ouvert. La conséquence sur les dispositifs est que les agriculteurs sont furieux.

Des marchands de machines agricoles ont par ailleurs démarché des agriculteurs.

Préfet: Ce n'est pas un délit d'initié, qui est un terme pénal. Il faut qu'il y ait de la communication sur toutes ces mesures. L'intérêt pour le monde agricole des mesures du Plan de Relance est démontré. On vit dans une société où l'information est dense et a du mal à arriver au destinataire final. Des appels à projets sont à prolonger, d'autres vont rouvrir prochainement.

Didier RAMET (Président de la Chambre d'agriculture): La chambre est en veille le plus possible. Dès que nous avons l'information, nous la mettons sur les réseaux sociaux. Trois sécheresses ont mis en difficulté l'agriculture nivernaise, aussi les investissements matériels sont importants.

Philippe GUILHEN (Crédit Agricole): Il faudra regarder la capacité d'autofinancement des investissements.

Xavier GOMOT (Banque Populaire): Il faut accompagner les agriculteurs pour ne pas les engager dans des plans de financement qui les pénaliseraient.

III - Point d'étape sur les projets agricoles déposés dans la Nièvre, et débat sur les difficultés rencontrées (Présentation de la DDT à partir des données de la DRAAF pour la Nièvre)

Préfet: L'enveloppe structuration de filière est peu consommée alors que le besoin est important. Le paradoxe de la France, il y a 10 ans elle était plus compétitive. La structuration de filière signifie du temps d'étude, de mise en coopération des acteurs. *Y a-t-il un appui d'ingénierie possible pour analyser nos filières afin de faire émerger des projets?*

Sylvain ROUSSET (DDT): Nous disposons de financements locaux pour accompagner en ingénierie.

M. GUYOT (PETR): Il faut accompagner en ingénierie les agriculteurs pour ces réflexions sur les filières.

Raphaël SOTTY (Ferme du MARAULT): La finalité des filières doit être plus structurée, plus efficace, plus compétitive. Il serait intéressant de caractériser la notion de compétitivité (export, et local).

Sylvain ROUSSET (DDT): Il n'y a pas de projets pré-fléchés.

Julien AUBERTOT (GABNi): La filière veaux en bio est en projet.

Préfet: Il sera signalé au niveau national le déficit de dossiers sur la structuration des filières.

Didier RAMET (Président de la Chambre d'agriculture): Beaucoup d'agriculteurs sont en conversion actuellement. Il faut donc plus de production pour organiser la filière biologique. Tout ce qui est produit en Bio se commercialise facilement.

Mme Deneuveille (Coordination rurale): Le principe de premier arrivé premier servi n'est pas correct. Il est regrettable de traiter les dossiers administrativement et de ne pas analyser leur pertinence! Elle estime que le fait que ce plan de relance ne s'adresse pas aux plus nécessiteux, creuse le fossé entre agriculteurs. Mme Deneuveille demande si la liste des bénéficiaires sera rendue publique.

Sylvain ROUSSET (DDT): Le dossier type est extrêmement simplifié avec une liste fermée d'équipements.

Annaëlle JARNIER (Cheffe de service CD58): Le PAT départemental est en cours de labellisation. L'AAP sera lancé en février. L'ingénierie est disponible pour accompagner des porteurs de projets.

M. BOUJLILAT (Conseil Régional): Toutes les aides seront rendues publique car elles seront votées en séance plénière.

En ce qui concerne l'accord de relance, la Bourgogne-Franche-Comté est la première région de France où l'accord a été validé par le Conseil Régional le 11 décembre dernier.

Pour la coordination État/Région à l'échelle régionale, le site internet relance-bfc.fr présente les dispositifs d'aide du Plan de Relance État et celui de la Région.

Les mesures nouvelles pour la Région, inscrite dans le PAIR, seront mises en place en février- mars. (Le dispositif de stockage des eaux pluviales, protection vignes contre le gel, soutien au raccordement des installations photovoltaïque, soutien à la première installation de parcelles agroforestières, PCAE, promotion des produits régionaux). Pour les haies, le dispositif existe déjà depuis plusieurs années.

Les dossiers prêts seront soutenus. Si des dossiers sont actuellement en réflexion, la Région accompagnera les porteurs de projet.

Des personnes ressources de la Région peuvent être sollicitées par type de dispositifs (Abattoirs, Agroéquipements, structuration filières ... etc).

Didier RAMET (Président de la Chambre d'agriculture):

- Pour le PCAE 2021, est-il possible de reprendre le scénario 2020 et d'avoir aussi le dépôt des dossiers dès mars 2021, ou bien il faut réviser les plafonds mais cela induit la modification du PAIR et des délais de mise en œuvre.

- La diversification : des lignes sont ouvertes mais il y a un fort appel d'air sur cette mesure (ex 70% d'aide pour un magasin).

La mesure d'information sur les métiers pour son volet régional n'est pas encore ouverte. Il faudrait que les syndicats agricoles soient informés.

Préfet: Il faut faire également le lien avec les conseillers numériques ANCT qui vont être déployés dans les territoires.

Le pilier cohésion sociale du plan de relance concerne l'agriculture. Beaucoup de mesures concernent les jeunes et l'apprentissage. Les CIE, embauche des jeunes ainsi que la mesure d'aide à l'apprentissage. Les aides à l'embauche des moins de 26 ans seront prolongées au 31 mars.

Il est rappelé que les emplois francs, 17 000€ d'aide sur 3 ans concernent des jeunes des QPV du Banlay et de Cosne.

Il faut que les services publics de l'emploi jouent leur rôle auprès des jeunes et des professionnels, agricoles notamment.

Le domaine «Forêt» n'a pas été évoqué ce matin, mais une réunion spécifique sur le même modèle sera organisé.

Le Sous-Préfet à la ruralité pour la Nièvre est Grégoire Pierre-Dessaux. Il sera le référent sur tous les sujets ruralité. Il y a 183 mesures listées au niveau national.